

Note politique

ÉQUITÉ ET INCLUSION SOCIALE DANS L'ÉDUCATION : CONTRAINTES, PERSPECTIVES ET BONNES PRATIQUES



Introduction

Le programme de « Partage de Connaissances et d'Innovations » (KIX¹, du sigle anglais) est une initiative conjointe du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et du Centre de recherche pour le développement international (CRDI) qui vise à renforcer les systèmes éducatifs nationaux et à accélérer les progrès vers la réalisation de l'Objectifs de développement durable numéro 4 (ODD4). Ce mécanisme comprend deux dimensions essentiels à savoir (i) la création de quatre centres (Hubs) dont Afrique 21 piloté par un consortium composé de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le Français en partage (CONFEMEN) et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) à travers son Institut de la francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF) qui en est le chef de file et (ii) le financement de projets régionaux et mondiaux pour faire émerger des solutions et des innovations pour l'éducation.

Le centre KIX Afrique 21 intervient suivant trois axes majeurs que sont (i) la recherche sur des thématiques d'intérêt commun aux 21 pays, (ii) le plaidoyer et la communication à travers le partage de connaissances et d'innovations et (iii) le renforcement des capacités aux niveaux national et régional.

La question de l'équité et de l'inclusion sociale constitue une préoccupation majeure aussi bien pour les gouvernements que pour la plupart des instances de réflexion sur l'éducation. Cet intérêt s'explique par le nombre croissant d'enfants exclus du système éducatif classique du fait de leur situation sociale défavorable comme le handicap.

C'est dans ce contexte global de mobilisation et de débats sur les stratégies permettant de satisfaire toutes les demandes en éducation que KIX Afrique 21, conformément à ses missions initiales qui sont d'inspirer et d'animer la réflexion sur des thématiques porteuses en éducation, a organisé une table ronde sur le thème : « Équité et inclusion dans l'éducation : contraintes, perspectives et bonnes pratiques ».

1 Knowledge and Innovation Exchange

1. Problématique de l'inclusion scolaire et tendances régionales clés

Selon l'UNESCO², « *L'inclusion est considérée comme un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation. Elle suppose la transformation et la modification des contenus, des approches, des structures et des stratégies, avec une vision commune qui englobe tous les enfants de la tranche d'âge concernée, et la conviction qu'il est de la responsabilité du système éducatif général d'éduquer tous les enfants* ».

Cette définition est largement partagée par les trois pays qui rappellent la prise en compte des enfants à besoins éducatifs spéciaux dans leurs approches d'éducation inclusive. Au-delà des enfants vivant avec un handicap, cibles communes aux trois pays, le Burundi prend en compte les enfants de la rue, les indigènes et les rapatriés tandis que Madagascar met l'accent globalement sur les enfants qui n'ont jamais été scolarisés ou précocement déscolarisés. Quant au Sénégal, c'est plutôt le concept d'éducation inclusive et sociale qui prévaut et prend en compte les enfants en situation de désavantage social comme ceux de la rue, des nomades, des zones de conflit, les enfants albinos...

Comme on peut le constater, la promotion de l'éducation inclusive consiste donc à offrir les mêmes opportunités d'accès, de maintien et de réussite scolaire à tous les apprenants qui présentent un désavantage social, qu'ils soient en situation de handicap ou pas.

Bien que le droit à une éducation de qualité soit inscrit en lettres d'or dans la plupart des traités internationaux et ratifié par l'essentiel des gouvernements du monde, l'accès à une éducation inclusive pose encore problème. En effet, présenté comme un idéal pédagogique moderne, le projet d'une école inclusive, - dont l'ambition n'allait guère au-delà de l'accès à l'école des enfants handicapés- se présente, de nos jours, comme une stratégie importante visant à témoigner de la qualité de l'enseignement à travers l'accès et le maintien de tous les enfants - quels que soient, leur genre, leur aptitude physique ou intellectuelle, leur race ou leurs conditions sociales – dans le système éducatif.

La promotion d'une école inclusive et ouverte à tous laisse apparaître une volonté de transformation du système scolaire dans sa globalité – qu'il s'agisse d'une transformation structurelle ou des modes de représentations socio-culturelles construits sur l'école et sur ceux qui doivent y avoir accès – afin de remédier aux sempiternelles problématiques qui freinent les projets d'édification d'une école de qualité. Les discussions ont montré que la plupart des pays du Centre IX Afrique 21 est caractérisé par des problèmes liées à l'échec et à l'exclusion sociales, au décrochage scolaire de certaines catégories d'élèves et à la formation initiale des enseignants.

² UNESCO, Principes directeurs pour l'inclusion : Assurer l'accès à « l'Education Pour Tous », Paris, 2006, 39 p.

L'objectif général visé est de parvenir à assurer un enseignement de qualité pour tous les enfants en vue de leur insertion future dans la société. Cependant, l'Afrique subsaharienne constitue l'une des régions du monde avec le plus fort taux d'exclusion scolaire dans le monde, avec près de 98 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes hors du système scolaire dont 52 millions de filles. Dans une étude réalisée en 2018, l'UNESCO « estime que le taux de prévalence du handicap dans les populations se situe entre 10 et 16 pour cent ; mais le nombre d'enfants en situation de handicap dans les écoles est beaucoup plus faible [...]. Cela indique qu'un grand nombre d'enfants en situation de handicap ne sont pas scolarisés, ou s'ils le sont, qu'ils ne sont pas identifiés dans la population scolaire actuelle.»³.

Cette situation révèle que l'écart entre le taux de prévalence des handicaps dans les populations d'Afrique au Sud Sahara et le nombre d'enfants en situation de handicap qui sont régulièrement inscrits à l'école, se creuse à mesure que les garçons et les filles handicapés progressent dans les différentes phases de l'éducation. Ce qui requiert d'accorder une attention toute particulière à cette problématique afin de garantir des possibilités d'apprentissage à tous, conformément aux cibles de l'objectif quatre du développement durable (ODD4).

2. Expériences des pays en matière d'équité et d'inclusion scolaire

Les discussions lors de la table ronde ont été inspirées principalement des expériences de trois pays à savoir le Burundi, Madagascar et le Sénégal. L'analyse de la situation dans ces pays fait ressortir trois types d'accessibilité à savoir primaire, secondaire et tertiaire.

L'accessibilité primaire décrit la situation où les parents et les communautés sont favorables et entreprennent la scolarisation de leurs enfants avec des besoins spéciaux dans des écoles classiques. Cela est rendu possible grâce aux campagnes d'information et de sensibilisation. En général, ce premier niveau est atteint dans les pays, en témoignent l'intégration d'orientations en matière d'éducation inclusive dans les plans sectoriels de l'éducation et l'adoption de stratégies d'éducation inclusive, comme c'est le cas au Burundi et au Sénégal, qui encadrent les actions de communication et de sensibilisation en faveur de l'inclusion scolaire. Dans ce sens toujours, Madagascar envisage des mesures fortes pour la scolarisation des filles à travers la mise en place d'un programme d'éducation sexuelle harmonisée, l'octroi de bourses scolaires aux enfants vulnérables et aux filles, la sensibilisation des filles pour qu'elles s'orientent dans les domaines de sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques...

L'accessibilité secondaire consacre la définition et le respect de normes pour favoriser l'accès à l'école et dans les salles de classe par les enfants notamment ceux qui possèdent un handicap. Cela se traduit par la réalisation de rampes d'accès, de mains courantes ou de toilettes adaptées aux handicapés dans certaines écoles aux normes.

³ SARTON (E.) & SMITH (M.), (2018), « Série documents de réflexion UNICEF : Inclusion des personnes handicapées ». Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique orientale et australe, Nairobi.

En la matière, le Sénégal dispose d'un document de normes éducatives intégrant ces aspects importants. Au plan national, le Burundi ne dispose que de dix-huit écoles inclusives signifiant que l'offre est insuffisante.

L'accessibilité tertiaire renvoie à la situation où les enfants se maintiennent à l'école et acquièrent des connaissances et des compétences. L'exemple du Burundi, à travers les performances de ses élèves aux évaluations du PASEC au fil du temps, montre que le bilinguisme favorise un meilleur apprentissage mais dans la plupart des pays, ce niveau d'accessibilité est problématique au regard de l'ampleur du phénomène de décrochage précoce des enfants en situation de désavantage social.

L'expérience du Québec a été partagée lors du webinaire. Dans son approche de l'éducation inclusive intitulée « une école pour la réussite de tous », le Québec a déterminé des « milieux défavorisés » vers lesquels des actions spécifiques sont orientées pour promouvoir la scolarisation et l'apprentissage de tous les élèves sans exception. On constate si bien que la question des enfants vivant avec un handicap n'est pas mise en relief ce qui laisse supposer que des dispositifs adéquats y relatifs existent.

En termes de défis, en dehors de l'étendue du territoire québécois qui a été mentionnée, ceux liés à la démographie, à la diversité des approches et des programmes ainsi qu'à la disponibilité d'enseignants qualifiés en nombre suffisant sont bien partagés par les pays du Centre Afrique 21.

Tout comme dans certains pays du Centre Afrique 21, le Québec dispose d'un référentiel pour une école pour la réussite de tous qui définit des leviers importants pour orienter et optimiser les interventions en faveur de l'équité et l'inclusion scolaire.

3. Quels sont les principaux défis liés à l'équité et à l'inclusion scolaire ?

En ce qui concerne les élèves en situation de handicap, la difficulté majeure liée à l'édification d'un système inclusif réside dans la question de l'inaccessibilité des infrastructures d'accueil et à l'inadéquation des modes d'enseignement, voire de transmission de connaissances compte tenu des besoins spécifiques des apprenants. En effet, force est de reconnaître que : « *Pour les élèves handicapés, l'accès à l'éducation est une route semée d'embûches, à commencer par l'absence de conception universelle des écoles. La conception universelle consiste à faire en sorte que les bâtiments, les produits ou l'environnement soient pensés pour être accessibles à tous, quel que soit l'âge, le handicap ou toute autre caractéristique. Le Comité des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées considère que l'accessibilité universelle va au-delà des bâtiments et des services pour inclure la fourniture d'équipements, logiciels,*

méthodes et supports d'enseignement et d'apprentissage qui facilitent la présence, la participation et la réussite pleines et entières de tous les apprenants »⁴.

Un des grands défis est donc, dans un premier temps, favoriser l'inscription et le maintien des enfants à besoins spécifiques dans les classes et dans un second temps, de préparer, par le biais d'une formation efficace, l'enseignant à accepter le handicap et à prendre en charge de manière efficace les besoins spécifiques de l'enfant en évitant de le comparer ou de le mettre en compétition avec les autres.

De plus, l'éducation inclusive ne se limitant pas seulement aux enfants vivant avec un handicap mais devra s'étendre à tous ceux qui sont en situation de vulnérabilité, le défi d'une inclusion scolaire s'en trouve amplifié.

Le constat est également fait que les « *exclus sociaux* » varient en fonction des contextes spécifiques des pays de sorte qu'il ne saurait exister un modèle unique de prise en charge de la question. Le défi pour les pays est donc d'imaginer des stratégies pertinentes et des méthodes efficaces à l'édification d'un système scolaire capable d'assurer un enseignement de qualité pour tous les enfants, quelles que soient leurs aptitudes - physiques et intellectuelles – dans un environnement dépourvu de toute forme de discrimination.

Les débats ont montré également que le défi du financement reste entier. En effet, Les moyens financiers et les coûts liés à la réalisation des infrastructures et aux équipements ainsi qu'à la formation des enseignants font qu'il n'existe à ce jour que très peu d'écoles en phase pilote.

4. Quelques pistes de réflexion et recommandations

Sur la base des expériences partagées par les pays qui ont participé à la table ronde et se fondant sur les défis majeurs identifiés, les recommandations ci-après sont formulées pour aider à l'édification de systèmes éducatifs inclusifs dans les pays du Centre IX Afrique 21.

- Renforcer les dispositifs de formation initiale et continue des enseignants et des encadreurs pédagogiques afin de doter les systèmes éducatifs des pays du Centre KIX Afrique 21, de personnels aptes à prendre en charge l'équité et l'inclusion. La formation d'enseignants polyvalents capables de prendre en charge un ou deux types de besoins spéciaux constitue une piste à explorer.
- Renforcer la dynamique partenariale afin de favoriser d'une part, l'implication de toutes les parties prenantes y compris les familles et les communautés et d'autre part, diversifier les sources et augmenter le financement au profit de l'équité et de l'inclusion scolaire.

⁴ SIGHTSAVERS, Novembre 2020, « Note d'orientation : Promouvoir l'éducation inclusive des filles et des garçons handicapés en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale », p. 6.

- Exploiter les opportunités des technologies de l'information et de la communication pour mettre en place des solutions innovantes dans les domaines de l'équité et de l'inclusion.
- Renforcer le dialogue entre acteurs et partenaires en vue d'améliorer la coordination des interventions dans les pays pour plus d'équité et d'inclusion.
- Améliorer le plaidoyer en faveur d'un arbitrage inter sectoriel et intra sectoriel sensible à l'équité et à l'inclusion scolaire.
- Concevoir un modèle d'inclusion et un référentiel d'intervention pour les pays du Centre KIX Afrique 21.

Conclusion

La promotion de l'équité et de l'inclusion scolaire dans les systèmes éducatifs des pays notamment ceux du Centre Afrique 21 est un impératif pour l'atteinte de l'Objectif de développement durable numéro 4 (ODD4). Cependant, l'équité et l'inclusion scolaire restent embryonnaires dans certains pays jusqu'à ce jour et l'ampleur des défis liés surtout au maintien et à l'apprentissage des enfants en situation de désavantage social interpellent sur les responsabilités communes à engager pour la réalisation des ambitions en matière d'éducation inclusive.

Cette note de politique est produite à l'attention des décideurs à tous les niveaux, ceux des gouvernements, des partenaires techniques et financiers, des organisations non gouvernementales et de la société civile afin que des mesures audacieuses et des actions fortes soient prises en faveur de l'équité et de l'inclusion scolaire dans les systèmes éducatifs des pays du Centre Afrique 21.